

Madame la Présidente de l'Assemblée générale,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

Nous venons de commémorer le 50^e (cinquantième) anniversaire de la mort d'Einstein. C'est Einstein lui-même, tout militant pacifiste qu'il était, qui avait recommandé au président Roosevelt de construire la bombe atomique. Ses déchirements éthiques à ce sujet ont fait l'objet d'une correspondance avec Sigmund Freud. Les deux hommes s'accordaient notamment sur un point : pour que tous les peuples vivent en paix sur la Terre, le monde avait besoin d'une organisation internationale dans laquelle tous les êtres humains se reconnaîtraient. Les liens affectifs que les hommes tisseraient avec cette organisation sauraient faire obstacle aux guerres. C'est aussi par la même conviction et animés des mêmes sentiments que les femmes et les hommes de mon pays ont accepté, il y a cinq ans, que la Suisse devienne membre de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, je vous le dis : Oui, nous sommes heureux d'avoir franchi ce pas.

La Suisse n'a plus connu de guerres sur son territoire depuis très longtemps. Nous ne pouvons pas cependant nous en satisfaire car la guerre ne se déroule pas que là où tombent les bombes, tuant et mutilant des hommes, des femmes et des enfants. Nous sommes tous concernés par les conflits ravageant notre planète. Aussi longtemps que ces guerres dureront, personne ne pourra décemment parler de paix. Parce que nous voulons et parce que nous pouvons vaincre notre sentiment d'impuissance face aux conflits armés, nous nous réunissons dans cette enceinte pour que le monde connaisse un jour la paix. Le pays que j'ai l'honneur de représenter est convaincu que l'Organisation des Nations Unies permet mieux que n'importe quelle autre de travailler à la réalisation de cette vision. Pour nous, elle incarne notre espoir de voir notre rêve se réaliser un jour, le rêve de la paix, de la solidarité et de la justice, partout dans le monde.

Unis avec tous les Etats, nous pouvons y parvenir. En effet aucun pays n'est capable de relever seul les défis de la mondialisation. Les guerres, le terrorisme, les trafics de drogue, les délocalisations et les catastrophes, climatiques ou écologiques, sont autant de menaces pour l'humanité toute entière. Ces menaces ne reculent pas devant les frontières des Etats et n'épargnent pas non plus les nations puissantes. Aucun Etat ne tient plus son destin en ses seules mains, même le plus puissant. Mais la force et la violence s'effaceront à coup sûr devant le droit si nous arrivons tous, sans exception, à nous unir et à nous doter de normes universelles. L'Organisation des Nations Unies en est la preuve la plus éclatante.

Toute nation, toute communauté a une manière bien à elle de résoudre les conflits, héritée de son histoire et de sa culture. Elle se comporte et s'organise en conséquence. En Suisse, nos valeurs gravitent autour de trois axes: la démocratie, l'Etat de droit et l'équilibre social. Il en découle des principes régissant notre action et qui pourraient être transcrits sur un plan global:

Nous aidons les victimes de la violence et de catastrophes
Nous avons des lois et nous les appliquons
Nous nous attaquons aux causes profondes de la violence et nous tentons de les éradiquer.

1. Exercer la solidarité, aider les victimes et soutenir l'aide humanitaire

La première réaction de l'ère humaine face à une personne qui souffre est de l'aider. L'Organisation des Nations Unies procure une aide humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles (après un tsunami ou une catastrophe due à la sécheresse par exemple); elle aide aussi les personnes touchées par la guerre. Elle jouit à cet égard d'une sympathie et d'une confiance sans précédent dans le monde entier. Mais lorsque l'ONU ne peut remplir ses devoirs humanitaires, le désespoir et la violence augmentent et attisent les conflits. Nous le voyons au Proche-Orient ou au Darfour avec une brutale clarté.

2. Se doter de lois et faire respecter le droit

Se doter de lois

Pourquoi la communauté internationale n'édicterait-elle pas des normes comme le fait un Etat ? Je pense ici aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), aux droits de l'homme, aux protocoles sur les changements climatiques, au droit international public. Les Etats se sont dotés d'un code pénal qui leur permet de poursuivre les criminels, de les faire comparaître devant un tribunal, de les condamner et de leur faire purger leur peine. Donner satisfaction aux victimes doit permettre de tarir la source des actes de vengeance et mettre ainsi un terme à la spirale de la violence. A cela s'ajoute un effet dissuasif sur les délinquants potentiels.

Ce qui vaut pour un Etat doit valoir aussi pour la communauté internationale. Elle a le devoir de traiter les criminels de guerre selon les mêmes règles.

La communauté internationale doit combattre le terrorisme. Il ne peut y avoir aucune alternative au respect sans compromis de l'Etat de droit, des droits de l'homme et du droit international. Les conventions de Genève ne constituent ici pas un obstacle, bien au contraire. Lorsque les instruments manquent cependant, nous devons en créer de nouveaux. Nous le faisons par exemple avec la convention sur le terrorisme. Mais surtout, nous ne devons pas trahir nos principes et valeurs. La torture ou tout autre moyen illégal n'ont pas la moindre place dans cette lutte et constituent la négation la plus radicale de l'Etat de droit. Le recours à de tels moyens enlève toute légitimité au combat contre le terrorisme.

Faire respecter le droit

La création de la Cour Pénale internationale a fait date dans l'histoire de l'humanité. C'est elle que sont livrés les criminels de guerre et c'est elle qui reconnaît leur culpabilité lors d'un procès et qui les condamne. Il faut malheureusement beaucoup de temps, comme on l'a vu dans le cas du Liberia. Et parfois beaucoup trop de temps, comme dans le cas des Balkans. II

faut que les criminels de guerre soient enfin livrés et que justice soit faite. Tous les criminels de guerre ceux de la guerre du Darfour aussi - doivent prendre conscience des conséquences de leurs crimes et savoir qu'ils ne resteront pas impunis.

Faire respecter le droit implique que tous les Etats, des plus petits aux plus grands, adhèrent au statut de la Cour Penale internationale. S'il est vital pour les petits pays qui ne peuvent guère se défendre eux-mêmes, le droit international public sert aussi les grandes, voire les superpuissances, si elles ne veulent pas se retrouver accusées d'user d'un impérialisme arbitraire.

Tisser un lien organique avec le droit

Nul ne l'ignore dans ces murs : aucun Etat ne peut fonctionner qu'avec des lois et décrets d'application. Ces lois et décrets doivent encore être portés par une population adhérant pleinement à leur esprit. Cela est vrai aussi pour l'Organisation des Nations Unies.

Voilà pourquoi le Conseil des droits de l'homme à Genève s'appliquera davantage à chercher des solutions qui passent par le dialogue entre les partenaires plutôt qu'à brandir des menaces. Cela prendra du temps, beaucoup de temps. L'existence de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies montre bien que les Casques bleus ne peuvent rétablir tout seuls la paix ni l'imposer. Des "plans de construction de la paix" et des expertises seront nécessaires, en plus d'un engagement à long terme et à géométrie variable de la communauté internationale pour prévenir les conflits.

Les esprits critiques qui estimaient que l'Organisation des Nations Unies était incapable de se reformer ont sous les yeux la preuve du contraire. En instaurant le Conseil des droits de l'homme et en instituant la Commission de consolidation de la paix, l'Organisation des Nations Unies a prouvé qu'elle voulait redonner de nouvelles impulsions à des valeurs comme la protection des droits de l'homme et qu'elle pouvait développer de nouveaux instruments du maintien de la paix dans le monde.

À l'instar d'une démocratie qui aspire à faire participer tous les citoyens aux décisions politiques, quels que soient leur origine et leur pouvoir financier, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas permettre à des petits groupes d'Etats ni à des pays en particulier d'imposer leur loi. Un large consensus doit prévaloir. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Conseil de sécurité soit réformé et élargi. Il y gagnerait à coup sûr en légitimité.

Comme nous en sommes encore loin, sachons rester pragmatiques et procédons plutôt à des améliorations ponctuelles de ses méthodes de travail, notamment du droit de veto.

3. Trouver les causes des conflits sociaux, puis aller à la racine du mal

Tout Etat s'attachera à trouver les causes profondes de ce qui menace sa cohésion et s'emploiera à le supprimer. Une communauté d'Etats agira de même:

Les catastrophes ecologiques provoquent des phénomènes migratoires importants et des cohortes de réfugiés. Les signataires du Protocole de Kyoto veulent couper le mal à sa racine. Mais ici encore: il faut absolument que tous les Etats, sans exception, fassent leurs objectifs arrêtés à Kyoto et surtout qu'ils prennent les mesures

Le combat pour les ressources en eau s'étend. De nos jours, plus d'un tiers de la population du globe est touché par le manque d'eau. Le Symposium de Stockholm sur l'eau a présenté des résultats alarmants. La stabilité future du monde dépendra en grande partie des ressources en eau et de la manière dont les populations utiliseront ce bien qui se raréfie.

Tout conflit armé et toute attaque de terroristes a pour origine aussi des inégalités

antagonismes religieux naissent eux aussi des inégalités économiques et sociales. En

promouvoir la tolérance religieuse, alors il faut en accepter le prix : plus de justice sur les plans économique et social. En adoptant les objectifs du Millénaire pour le

2015. Donnons-nous et donnons à l'Organisation des Nations Unies la possibilité de tenir parole!

C'est par le dialogue qu'il est possible de s'attaquer au conflit au Proche-Orient, au

présence devant toutes éviter d'attiser le feu de la discorde. Le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies est en outre tout aussi vital. En d'autres termes, nul Etat ne peut nier à un autre Etat le droit d'exister. Enfin, nous ne pouvons

Au choc des cultures il nous faut répondre par le dialogue entre les cultures et entre les religions. Nous n'avons pas d'autre choix. L'humiliation et le manque de respect pour les autres cultures font assurément le lit du terrorisme. L'Organisation des Nations Unies, parce que tous les Etats du monde y sont représentés, est dans ce sens un forum à nul autre pareil. Nous attendons ainsi avec intérêt la parution du rapport sur l'alliance entre les civilisations du Groupe de personnalités éminentes nommées par le

Neutralité

La Suisse est un pays neutre. Pour nous, la neutralité ne nous a jamais autorisés à regarder le monde avec indifférence, ni à nous tenir en dehors du cours des événements. Elle a toujours signifié que nous avons l'obligation de travailler à l'instauration de la paix. Nous n'avons jamais voulu être ni n'avons jamais été neutres envers les victimes de l'oppression et de la violence, pas plus qu'envers les règles de la communauté internationale et du droit international. Les pays neutres n'ont qu'un allié légitime, c'est le droit international public. Refuser toute hégémonie quelle qu'elle soit et s'engager en faveur de la coexistence pacifique de tous les pays du monde reconnus égaux en droits, tel est le sens de la neutralité. Voilà la façon dont la Suisse conçoit sa neutralité et comment elle entend l'appliquer ici encore.

Merci a l'Organisation des Nations Unies et a son Secrétaire général

Je l'ai dit au debut de mon discours: Albert Einstein avait acquis la conviction que les liens affectifs que les hommes tisseraient avec les institutions communautaires sauraient faire obstacle aux guerres. Mais comment naissent de tels liens ? Eh bien, ils naissent grace a des personnes qui s'engagent, par leurs paroles et par leurs actes, dans ces institutions et qui incarnent ainsi les espoirs de justice et de paix.

Le Secrétaire general des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, est l'un d'eux. C'est lui qui a donne a l'Organisation des Nations Unies le visage qui est le sien aujourd'hui, grace a son engagement dans tous les secteurs d'activités de l'Organisation des Nations Unies, dans les situations parfois les plus délicates . Nous lui devons beaucoup et le prions d'accepter nos très sincères remerciements. La Suisse, enfin, lui est particulièrement reconnaissante Il s'est en effet personnellement beaucoup engage en faveur de son entrée dans l'ONU.

Aujourd'hui, je vous le confirme une fois encore : Oui, nous sommes heureux d'avoir franchi ce pas il y a cinq ans.